

ASSEMBLÉE NATIONALE

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N° 22010

présenté par

M. Dive, M. Bony, M. Rémi Delatte, M. Bazin, M. Masson, M. Jean-Pierre Vigier, M. Hetzel,
M. Leclerc, M. Aubert, Mme Brenier, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine et M. Cattin

ARTICLE 41

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.